

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	12.07.2022	21h41	22.187	DFFI
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupes VertPOP et UDC	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
------------------------------------	--

Titre : Pour une attribution plus adéquate des mesures d'aide ordinaire

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité d'octroyer les mesures d'aide ordinaire non plus en fonction du nombre d'élèves dans les cercles scolaires seulement, mais par des forfaits et/ou enveloppes liés à des critères socio-économiques, comme c'est le cas à Genève (indice social) ou à Fribourg (système de pondération selon les besoins éducatifs particuliers).

Développement (obligatoire) :

Le Conseil d'État attribue actuellement ces mesures d'aide ordinaire aux cercles scolaires, qui ont une marge de manœuvre importante quant à la gestion de ces ressources (ce qui est souhaitable étant donné la régionalisation). Or, ces ressources sont notoirement insuffisantes pour répondre aux besoins réels des élèves suivant les cercles scolaires. Les communes doivent alors bien souvent compenser des enveloppes insuffisantes, notamment celle du soutien immédiat et temporaire (SIT) ou d'autres mesures socio-éducatives. L'utilisation de critères socio-économiques ou d'un système de pondération permettrait de répondre aux différentes problématiques précitées.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Sarah Blum

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Eleanor Pescante	Aurélié Gressot	Adriana Ioset
Niel Smith	Patrick Erard	Johanna Lott Fischer
Manon Roux	Monique Erard	Barbara Blanc
Marie-France Vaucher	Julien Gressot	Juliette Grimm
Roxann Durini	Niels Rosselet-Christ	Arnaud Durini
Christiane Barbey	Estelle Matthey-Junod	Evan Finger
Quentin Geiser	Daniel Berger	Clarence Chollet
Cécile Guinand		

Position du Conseil d'État

Les enveloppes des cercles (y compris mesures ordinaires) sont financées à hauteur de 55% par les communes. Cette part fait l'objet d'un système péréquatif compensant l'intégralité des écarts entre cercles. En 2020, l'EOREN, en deçà (-39,41) du coût moyen/élève (621,4), est contributeur (2,5 millions), compensant la charge de CESCOLE (+6,66), CSRC (+8,98), CSLL (+8,12), EOCF (+9,28), CSVN (+97,99), JJR (+17,04). Si l'on souhaite modifier la répartition ici, il faudrait rouvrir le débat pour tous les domaines et revoir la récente péréquation visant justement à lisser les écarts (rapport 18.043), ce que notre Autorité ne souhaite pas. Enfin, le Conseil d'État voit dans la proposition un risque de stigmatisation.